

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 4 FEVRIER 2026
RAPPORT N ° 5**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

1. Éléments relatifs aux ressources humaines :

De 2005 à 2023, la composition des services est restée inchangée avec quatre agents : un agent de catégorie B pour la filière administrative (en temps partiel à 80%), et 3 agents de catégorie A pour la filière technique.

En 2022, nous avons décidé de renforcer notre capacité d'intervention en ouvrant deux postes : un poste à temps plein d'ingénieur hydrogéologue (pourvu au 1^{er} février 2023) et un poste à mi-temps dédié à la médiation (pourvu au 1^{er} juin 2023 après décision de financement de l'Agence de l'eau pour l'animation de la feuille de route). Ce dernier poste est passé à 60 % au 1^{er} avril 2024.

Comparable à celle de 2024, la structure des effectifs en 2025 est détaillée dans le tableau suivant.

Structure des effectifs 2025

Catégorie	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	en % du temps de travail
A	5	4,6	85 %
B	1	0,8	15 %
C	0	0,0	0 %
Total	6	5,4	100 %

La durée effective du travail est de 39 heures et les agents à temps complet bénéficient de 23 jours de RTT par an.

En 2025 comme les années précédentes, aucune heure supplémentaire n'a été rémunérée.

Aucun agent du SMEGREG ne bénéficie d'avantages en nature.

Rémunérations 2025 (montants mensuels bruts)

Catégorie	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Nouvelle bonification indiciaire
A	14 723 €	6 664 €	0 €
B	2 422 €	744 €	0 €
C	0	0	0 €
Total	17 145 €	7 408 €	0 €

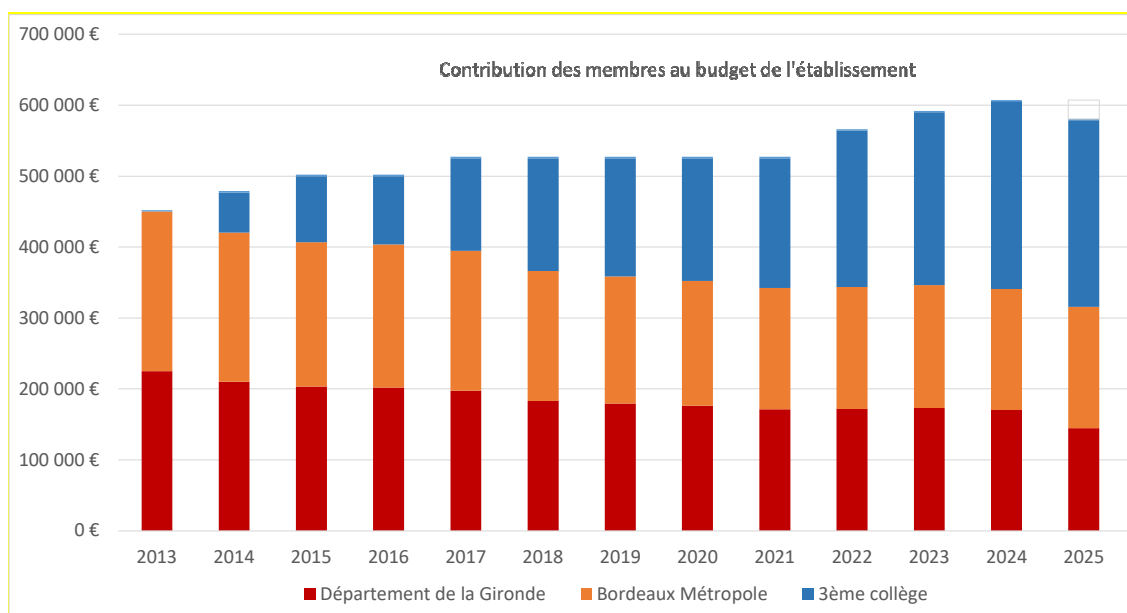
2. Éléments budgétaires :

Le budget de notre établissement repose tout d'abord sur le montant cumulé des contributions des membres.

Ce cumul des contributions est resté inchangé égal à 525 000 € sur la période 2017- 2022 puis a été augmenté les années suivantes à la faveur de l'entrée de nouveaux membres pour atteindre 605 000 € en 2024.

Une fois le montant cumulé des contributions arrêté, le montant de la contribution de chaque membre peut être calculé. Ce calcul, dont les modalités sont arrêtées à l'article 8 des statuts de l'établissement, a pour assiette les volumes prélevés et importés l'année N-2 par chacun des membres qui exerce la compétence alimentation en eau potable ; le Département contribuant d'un montant égal à celui calculé pour Bordeaux Métropole.

Ceci étant précisé, je vous rappelle que nous avons dérogé à ces principes en 2025. En effet, nous avons décidé de répondre favorablement à la demande du Département de voir sa contribution diminuer de 15% par rapport à celle de 2024. Pour ce faire, nous avons calculé normalement les contributions de tous les membres pour un cumul de contributions de 605 000 €, puis nous avons réduit la contribution du Département à 144 800 € pour acter in fine un du cumul des contributions limité à 578 614,00 €.



Contributions des trois collèges au budget du SMEGREG de 2013 à 2025

Pour mémoire, au-delà des contributions des membres, notre budget est augmenté en cours d'exercice des subventions qui nous sont accordées en très grande majorité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et qui représentent de l'ordre de 30 à 45% de nos crédits nouveaux chaque année (39,5 % en 2025). Ces subventions de l'Agence de l'eau nous sont accordées au cas par cas pour différentes études ainsi que pour des actions récurrentes parmi lesquelles l'animation du SAGE Nappes profondes et la déclinaison opérationnelle de notre feuille de route pour lesquelles je vous propose de solliciter sans attendre l'aide de l'Agence pour 2026.

A noter que la contractualisation avec l'Agence de l'eau devrait se traduire par une augmentation du ratio évoqué ci avant.

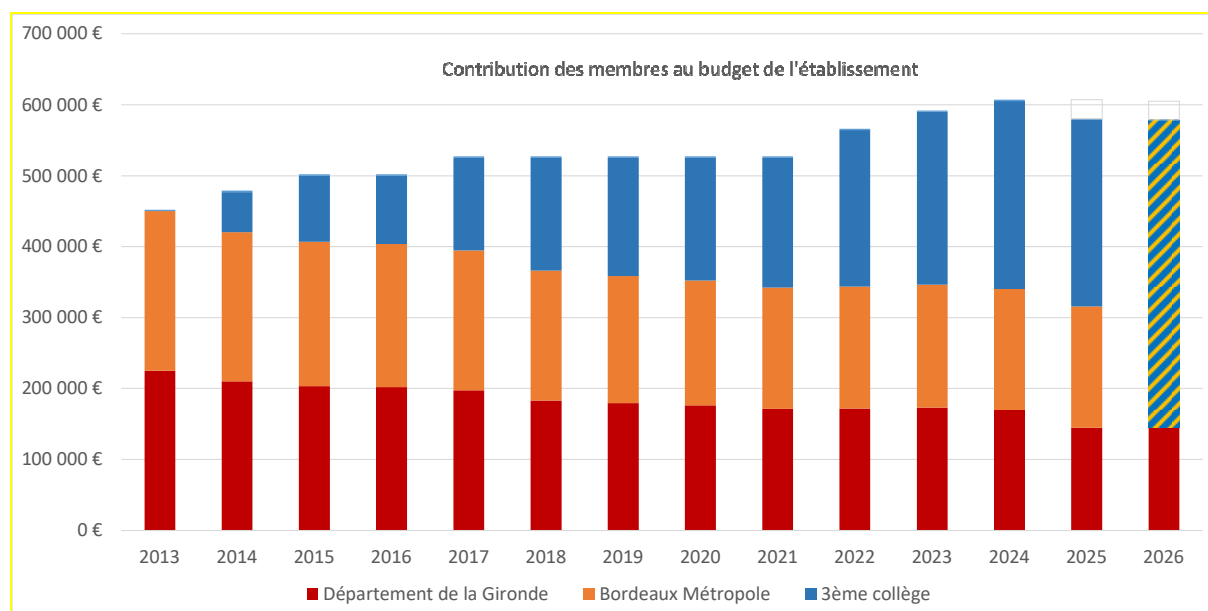
3. Demande du Département et proposition

Compte tenu de la liste des opérations qui vous ont été présentées précédemment et qui pourraient constituer le socle de notre programme 2026, pour un montant de dépenses externalisées supérieur 510 000 € pour les études et 320 000 € pour les opérations de sensibilisation, il me semble pertinent de proposer de reconduire le montant cumulé des contributions des membres de 2025 soit 605 000 €.

Ceci étant, compte tenu des difficultés budgétaires que rencontre le Département, et bien qu'aucune demande n'ait été formalisée en ce sens à ce jour, je vous propose de :

- reconduire le plafonnement de la contribution du Département à sa valeur 2025 soit 144 800 €,
- reconduire également le mode opératoire de calcul des contributions appliqué l'année dernière (calcul normal puis réduction de la seule contribution du Département), ce mode opératoire étant le moins impactant sur notre budget.

Le graphique ci-dessous complète le précédent avec une simulation des contributions pour 2026 (sans qu'il soit à ce stade possible de préciser le montant des contributions de Bordeaux Métropole et du 3^e collège en cumulé).

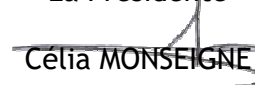


Contributions des trois collèges au budget du SMEGREG de 2013 à 2025 et simulation 2026

Enfin, une baisse durable de sa contribution que souhaite le Département ne sera possible sans réduction notable de notre budget que par une modification des statuts de l'établissement, et notamment de son article 8, de manière à ne plus lier cette contribution à celle de Bordeaux Métropole. Ce travail de révision des statuts sera une des priorités de 2026.

Ces éléments ayant été portés à votre connaissance, je vous laisse le soin d'en débattre puis d'en délibérer.

La Présidente


Célia MONSEIGNE